



Charte de conduite au sein de l'ATED

1. Buts de l'association

L'Association des Travailleuse·eur·s de l'Économie Domestique (ATED) s'est créée afin de :

- Regrouper les personnes qui travaillent dans le secteur de l'économie domestique en Suisse, notamment par l'organisation d'événements et de conférences.
- Accompagner à la défense des intérêts professionnels de ses membres quel que soit le type d'activité professionnelle effectuée dans le secteur de l'économie domestique.
- Favoriser la solidarité et la collaboration entre ses membres sur les questions liées à l'exercice de leurs activités dans l'économie domestique.
- Sensibiliser ses membres, et le public, sur les activités et les droits liés à l'économie domestique en Suisse.
- Apporter un soutien aux personnes migrantes travaillant dans l'économie domestique afin de mieux comprendre le contexte suisse du travail.

L'association organise notamment des événements et répond aux questions et sollicitations autour de la thématique des conditions de travail dans l'économie domestique en Suisse.

2. Buts de la charte

Cette charte de conduite vise à s'assurer que toute personne membre de l'ATED s'engage à adopter un comportement respectueux à l'égard des membres de l'association ou de personnes extérieures à l'association lorsque celle-ci intervient en son nom et la représente.

3. Engagements de la part des membres

En tant que membre de l'association, vous vous engagez à :

- Prendre connaissance des buts de l'ATED (voir section 1 « Buts de l'association » ci-dessus) et à participer aux activités et missions de l'ATED dans l'objectif de mener à bien ces buts.
- Respecter les règles de fonctionnement de l'association écrites dans ses statuts.
- Adopter une attitude respectueuse lorsque vous sollicitez l'association, participez à ses activités, et lorsque vous intervenez en son nom ou représentez l'association envers le public. À cette fin, **les comportements ci-dessous ne sont pas tolérés** :
 - Toute forme de racisme, d'homophobie, de sexisme ou autres discriminations basées sur l'identité et l'intégrité d'autres personnes ;
 - Tout comportement violent (physique et verbal).
- Payer les 10 CHF de cotisation annuelle à : **IBAN - CH8700767000A56625649** / Banque Cantonale Vaudoise / Code BIC: BCVLCH2LXXX / Association des Travailleuses·eurs de l'Économie Domestique, Rue Cité-Derrière, 20, 1005 Lausanne

Le comité se réserve le droit de discuter du non-respect de la présente charte et d'écarter momentanément voire d'exclure un membre de l'association pour non-respect de la charte en cas de récidives.

En tant que membre de l'ATED, j'atteste avoir pris connaissance de la présente charte :

Nouvelle, nouveau membre

Membre du Comité

Date

Signature

Date

Signature

À remplir

E-mail : _____ / Téléphone : _____